

# PROFILÉS POUR REVÊTEMENTS EN VINYLE

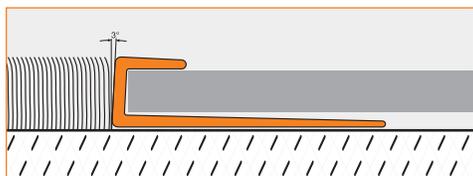


## PROFILÉS POUR REVÊTEMENTS DE SOL, MURAUX ET ESCALIERS EN VINYLE

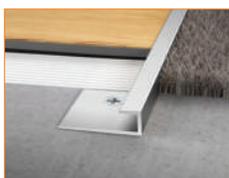
Les revêtements en vinyle ont évolué en une nouvelle génération de produits haut de gamme. Imitant le bois et la pierre naturelle grâce à un procédé d'impression haute-fidélité, ces produits gagnent en popularité. Dans cet esprit, Schluter®-Systems propose une variété de profilés de finition, de transition et de protection des rebords adaptés aux revêtements de sol et muraux en vinyle pour élargir les options de design et assurer une finition durable.

### Applications et fonctions

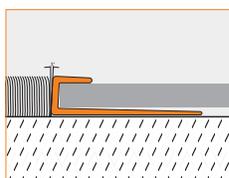
#### Profilés de transitions de même niveau



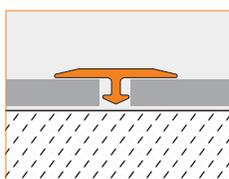
**Schluter®-VINPRO-S** isert de rebord de revêtements en vinyle au sol. On l'emploie habituellement comme protection des rebords d'un revêtement bordant le tapis, d'un revêtement de sol de hauteur similaire ou dans des applications de finition de plinthes murales. Il est offert en aluminium anodisé. VINPRO-S présente une ailette d'ancrage inclinée et des trous espacés uniformément sur sa longueur pour sa fixation. L'ailette d'ancrage peut également être collée au substrat à l'aide d'un adhésif comme Schluter-KERDI-FIX. Le dessus du profilé comporte une pente de 1/4" (6 mm) qui recouvre le rebord du revêtement de sol en vinyle pour procurer une apparence finie.



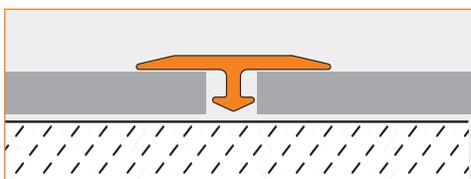
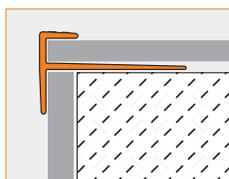
Schluter®-VINPRO-S



Schluter®-VINPRO-T



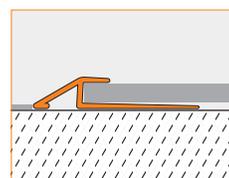
Schluter®-VINPRO-STEP



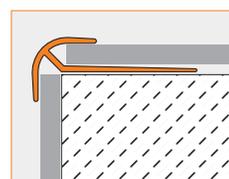
**Schluter-VINPRO-T** assure la transition entre des revêtements de plancher en vinyle de même hauteur dans de nouvelles installations et des projets de modernisation. Il est offert en aluminium anodisé. VINPRO-T se pose dans le joint et chevauche les deux revêtements adjacents, ce qui prévient le bris des rebords soumis à des contraintes mécaniques.



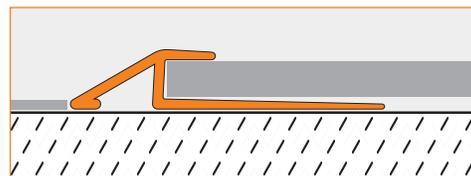
Schluter®-VINPRO-U



Schluter®-VINPRO-RO



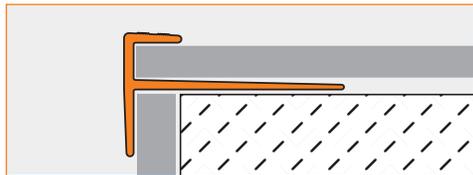
#### Profilés de transitions de niveau différent



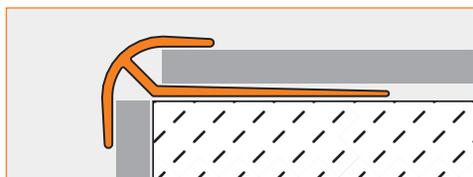
**Schluter-VINPRO-U** assure une transition douce entre revêtements de plancher en vinyle ou encore avec des revêtements de sol plus bas ou du béton fini. Il est offert en aluminium anodisé. VINPRO-U présente une ailette d'ancrage inclinée et des trous espacés uniformément sur sa longueur pour sa fixation. L'ailette d'ancrage peut également être collée au substrat à l'aide d'un adhésif comme Schluter-KERDI-FIX. Le dessus du profilé comporte une pente de 1/4" (6 mm) qui recouvre le rebord du revêtement de sol en vinyle pour procurer une apparence finie.



## Profilés pour escalier



**Schluter®-VINPRO-STEP** est un profilé de finition et de protection des rebords de revêtements en vinyle dans les marches d'escalier. Il est offert en aluminium anodisé. VINPRO-STEP présente une ailette d'ancrage inclinée et des trous espacés uniformément sur sa longueur pour sa fixation. L'ailette d'ancrage peut également être collée au substrat à l'aide d'un adhésif comme Schluter-KERDI-FIX. Le dessus du profilé comporte une pente de 1/4" (6 mm) qui recouvre le rebord du revêtement de sol en vinyle pour procurer une apparence finie. Il présente aussi une surface antidérapante. L'ailette verticale recouvre le rebord du sous-assemblage et la partie supérieure de la contremarche.



**Schluter®-VINPRO-RO** est un profilé de finition et de protection des rebords de revêtements en vinyle pour les marches d'escalier et coins extérieurs murale. Il est offert en aluminium anodisé. VINPRO-RO présente une ailette d'ancrage inclinée et des trous espacés uniformément sur sa longueur pour sa fixation. L'ailette d'ancrage peut également être collée au substrat à l'aide d'un adhésif comme Schluter-KERDI-FIX. Le dessus du profilé présente une bordure symétriquement ronde, d'un rayon de 1/4" (6 mm). Cette profilé se prolonge dans les deux directions pour protéger les rebords exposés du revêtement en vinyle et le sous-assemblage.

## Matériaux et champs d'application

Les profilés Schluter sont résistants à la plupart des produits chimiques utilisés dans les installations de revêtement en vinyle. Dans certains cas précis, il faudra vérifier si le type

de matériau proposé convient aux contraintes de nature chimique, mécanique ou autres prévues. Les exceptions et les caractéristiques à considérer sont énumérées ci-après.

Les profilés en **aluminium** doivent être testés pour vérifier leur résistance aux contraintes de nature chimique prévues. L'aluminium réagit aux substances alcalines, son exposition à ces substances (selon la concentration et la durée de l'exposition) peut entraîner de la corrosion (une formation d'hydroxyde d'aluminium). Il est donc important d'enlever rapidement de la surface visible tout coulis ou résidu de ciment-colle.

Les profilés en **aluminium anodisé** présentent une couche anodisée qui conserve son apparence uniforme dans une utilisation normale, mais sa couleur peut s'altérer dans des applications extérieures. Cette surface est toutefois susceptible d'être égratignée ou endommagée par le coulis ou le ciment-colle. Il est donc important d'enlever ces matières dès que les profilés sont installés. Sinon, les conséquences énumérées pour l'aluminium s'appliqueront.

## Coupe de profilés

Observez toutes les instructions et normes de sécurité du fabricant de l'outil de coupe, notamment sur le port de lunettes de sécurité, d'un dispositif de protection de l'ouïe et gants. Mesurez toujours soigneusement les profilés et déposez-les en place pour vous assurer qu'ils s'insèrent et s'alignent bien avant de coller le revêtement en vinyle.

Les profilés d'aluminium se coupent des façons suivantes :

- Scie à métaux munie d'une lame bimétallique présentant le plus grand nombre possible de dents au pouce
- Meuleuse à vitesse variable munie d'un disque Schluter-PROCUT-TSM réglée à la vitesse plus basse
- Scie à onglets munie d'une lame pour métaux non ferreux

Quel que soit l'outil de coupe employé, assurez-vous que l'extrémité coupée du profilé soit bien lisse en employant une lime ou un outil similaire avant de le poser.

## Installation

### VINPRO-S, VINPRO-U, VINPRO-STEP, et VINPRO-RO

1. Sélectionnez le profilé en fonction de l'épaisseur et du format du revêtement en vinyle. Il est recommandé de choisir un profilé jusqu'à 0.5 mm plus haut que l'épaisseur du revêtement.

2. Établissez la position désirée du profilé, et marquez ses extrémités sur le substrat.

#### 3. a. Installation collée

Appliquez Schluter KERDI-FIX ou un adhésif équivalent au dos l'ailette d'ancrage, conformément aux instructions d'installation du fabricant. Enfoncez l'ailette d'ancrage sur le substrat, et alignez-la à la position désirée. Nettoyez rapidement tout excédent adhésif.

#### b. Installation vissée

Alignez le profilé à la position voulue et fixez-le au substrat par les trous dans l'ailette d'ancrage. Vis recommandée : vis no 6/M3.5 à tête plate, d'au moins 3/4" (19 mm). Voyez à ce que les têtes de vis arrivent à l'égalité de la surface de l'ailette d'ancrage, ce qui préviendra les bosses dans le revêtement fini.

Pour les substrats de béton : L'utilisation d'ancrages est recommandée. Premièrement, déposez le profilé dans la position voulue, et marquez les trous sur le substrat. Ensuite, percez des trous de départ sur les marques, puis posez les ancrages selon les instructions du fabricant. Assurez-vous au préalable que la taille des ancrages conviendra aux attaches choisies.

4. Au besoin, utilisez un nivelant pour égaliser le sol et l'ailette d'ancrage, conformément aux instructions du fabricant du produit.

5. Posez le revêtement en vinyle selon les instructions du fabricant en maintenant l'espace recommandé aux rebords. Coupez le revêtement de sol adjacent pour qu'il s'insère dans le profilé.

6. Nettoyez immédiatement de la surface visible du profilé tout résidu d'adhésif ou de coulis, le cas échéant.

### VINPRO-T

1. Pour que le profilé soit soutenu adéquatement de chaque côté sur le revêtement, l'espace ne doit pas excéder 1/2" (12.5 mm).



- La cavité du joint doit être d'une profondeur minimale de 1/8" (3 mm) et exempte de débris. Les côtés du joint ne doivent présenter aucune substance qui empêcherait l'adhésion.
- Rempissez le joint d'un scellant élastomérique comme Schluter KERDI-FIX ou d'un adhésif équivalent. Insérez la patte verticale de VINPRO-T dans le joint, de façon à ce que le profilé

repose complètement sur les rebords du revêtement.

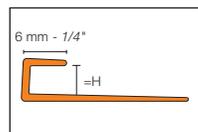
- Nettoyez tout scellant à l'aide d'un nettoyant approprié.

et aux champignons. Nettoyez les profilés au moyen d'un agent de nettoyage domestique neutre. Dans le cas de l'aluminium anodisé, il faut éviter d'employer des nettoyants abrasifs ou alcalins puissants.

### Entretien

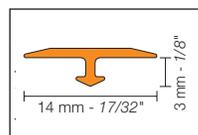
Les profilés Schluter pour revêtements en vinyle ne requièrent aucun soin ou entretien particulier et sont résistants aux moisissures

## Numéro d'article des produits



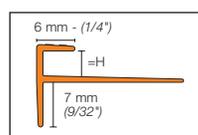
Schluter®-VINPRO-S				
H = mm - po.	N° d'article			
	Aluminium chromé anodisé brossé	Aluminium nickel anodisé brossé	Aluminium bronze antique anodisé brossé	
	(ACGB)	(ATGB)	(ABGB)	
3 - 1/8	VPS 30 ACGB	VPS 30 ATGB	VPS 30 ABGB	
4 - 5/32	VPS 40 ACGB	VPS 40 ATGB	VPS 40 ABGB	
5 - 3/16	VPS 50 ACGB	VPS 50 ATGB	VPS 50 ABGB	
6 - 1/4	VPS 60 ACGB	VPS 60 ATGB	VPS 60 ABGB	

Longueur : 8' 2-1/2" - 2.5 m



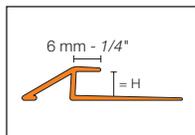
Schluter®-VINPRO-T				
W = mm - po.	N° d'article			
	Aluminium chromé anodisé brossé	Aluminium nickel anodisé brossé	Aluminium bronze antique anodisé brossé	
	(ACGB)	(ATGB)	(ABGB)	
14 - 17/32	VPT 3/14 ACGB	VPT 3/14 ATGB	VPT 3/14 ABGB	

Longueur : 8' 2-1/2" - 2.5 m



Schluter®-VINPRO-STEP				
H = mm - po.	N° d'article			
	Aluminium chromé anodisé brossé	Aluminium nickel anodisé brossé	Aluminium bronze antique anodisé brossé	
	(ACGB)	(ATGB)	(ABGB)	
3 - 1/8	VPST 30 ACGB	VPST 30 ATGB	VPST 30 ABGB	
4 - 5/32	VPST 40 ACGB	VPST 40 ATGB	VPST 40 ABGB	
5 - 3/16	VPST 50 ACGB	VPST 50 ATGB	VPST 50 ABGB	
6 - 1/4	VPST 60 ACGB	VPST 60 ATGB	VPST 60 ABGB	

Longueur : 8' 2-1/2" - 2.5 m

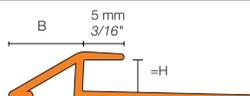


### Schluter®-VINPRO-U

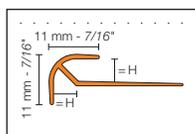
H = mm - po.	N° d'article		
	Aluminium chromé anodisé brossé  (ACGB)	Aluminium nickel anodisé brossé  (ATGB)	Aluminium bronze antique anodisé brossé  (ABGB)
3 - 1/8	VPU 30 ACGB	VPU 30 ATGB	VPU 30 ABGB
4 - 5/32	VPU 40 ACGB	VPU 40 ATGB	VPU 40 ABGB
5 - 3/16	VPU 50 ACGB	VPU 50 ATGB	VPU 50 ABGB
6 - 1/4	VPU 60 ACGB	VPU 60 ATGB	VPU 60 ABGB

Longueur : 8' 2-1/2" — 2.5 m

#### Diagram Values



H = mm - po.	B = mm - po.
3 - 1/8	8 - 5/16
4 - 5/32	9.5 - 3/8
5 - 3/16	11.5 - 29/64
6 - 1/4	13 - 33/64



### Schluter®-VINPRO-RO

H = mm - po.	N° d'article		
	Aluminium chromé anodisé brossé  (ACGB)	Aluminium nickel anodisé brossé  (ATGB)	Aluminium bronze antique anodisé brossé  (ABGB)
3 - 1/8	VPRO 30 ACGB	VPRO 30 ATGB	VPRO 30 ABGB
4 - 5/32	VPRO 40 ACGB	VPRO 40 ATGB	VPRO 40 ABGB
5 - 3/16	VPRO 50 ACGB	VPRO 50 ATGB	VPRO 50 ABGB
6 - 1/4	VPRO 60 ACGB	VPRO 60 ATGB	VPRO 60 ABGB

Longueur : 8' 2-1/2" — 2.5 m

## Garantie limitée de 5 ans des profilés VINPRO de Schluter®-Systems

**APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE :** Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée de 5 ans des profilés VINPRO de Schluter®-Systems** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que Schluter®-VINPRO-S, Schluter®-VINPRO-U, Schluter®-VINPRO-T, Schluter®-VINPRO-STEP et Schluter®-VINPRO-RO (les « **Produits** ») seront exempts de défaut de fabrication et offriront le rendement prévu dans la fiche technique des profilés pour revêtements de vinyle (collectivement appelée les « **Documents** ») pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat, lorsqu'ils sont employés et installés conformément aux modalités et conditions expliquées dans les Documents, ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions des Documents en vigueur au moment de l'installation.

Aux fins de la présente Garantie limitée, « **Propriétaire** » se définit comme l'utilisateur d'origine de la propriété où les Produits sont posés et l'« **Assemblage** » englobe les Produits, les revêtements de sol non réutilisables, ainsi que les adhésifs appropriés.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems ne peut en aucun cas être tenue responsable de déterminer l'adaptation des Produits à l'usage qui en est prévu par le Propriétaire. Il incombe exclusivement au Propriétaire de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu des Produits, du sous-plancher/substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions des Documents soient suivies adéquatement.

**CORRECTIFS :** Si les Produits sont installés et utilisés conformément aux modalités et conditions précitées et que ceux-ci s'avèrent défectueux selon les dispositions applicables de la présente Garantie, le propriétaire et Schluter-Systems pourront apporter, à la discrétion de cette dernière, la seule mesure corrective consistant à a) réinstaller ou remplacer la section problématique de l'Assemblage carrelé b) effectuer le remboursement d'une somme n'excédant pas le coût d'origine par pied carré de l'Assemblage carrelé qui se sera révélé défectueux. En raison de conditions indépendantes de sa volonté (ex. : couleurs et tons offerts, produits retirés et usure normale), Schluter-Systems ne peut garantir un agencement parfait avec les carreaux, la pierre ou d'autres matériaux de revêtement de plancher employés dans l'installation d'origine. En pareilles circonstances, des matériaux pour l'essentiel similaires pourront être fournis en remplacement.

**EXCLUSIONS DE LA GARANTIE :** Aux fins de présente Garantie limitée, Schluter-Systems exclut, et dans aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, circonstanciel, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits ou de l'Assemblage, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique (liée à la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi-contractuelle ou autre). La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; tout défaut à se conformer aux instructions des Documents; un sous-plancher ou substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transpercement des Produits ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation des Produits ou un défaut de les entretenir; une usure normale; des égratignures, des renforcements; une décoloration ou une corrosion (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées aux Produits (ex. : charge concentrée, surtension). La présente Garantie limitée exclut les applications extérieures et celles intégrant des carreaux de verre et d'autres revêtements non approuvés, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

La présente Garantie limitée est conditionnelle et sera réputée nulle et Schluter-Systems aura le droit de refuser toute réclamation connexe dans les cas : a) résultant d'un entreposage inadéquat ou d'une installation fautive des Produits, b) où les Produits auraient fait l'objet d'une utilisation abusive ou anormale, d'un manque d'entretien, d'un entretien inadéquat ou d'un usage autre que celui pour lequel ils ont été fabriqués ou de toute utilisation contraire à celles indiquées dans les Documents.

**DÉNÉGATION DE GARANTIE :** Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes autres garanties, représentations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** (comme limitées selon les descriptions fournies dans les Documents) ou se présentant dans le cours d'une négociation, des usages du commerce ou autrement selon la loi. TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE JURIDIQUE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE REPRÉSENTATION, AUCUNE PROMESSE, AUCUNE AFFIRMATION, NI AUCUN ÉNONCÉ ÉMANANT D'UN EMPLOYÉ OU D'UN AGENT DE SCHLUTER-SYSTEMS NE POURRONT ÊTRE EMPLOYÉS CONTRE SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUEMENT INCLUS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉS PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les correctifs ci-inclus sont les seuls correctifs offerts pour manquement à la présente Garantie limitée. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou que ce soit autrement interdit par une loi particulière d'un état ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains états et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.** La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Produits ou à leur application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 1er juillet 2019. Si les Produits sont employés avec d'autres produits Schluter, une autre garantie de Schluter peut s'appliquer. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez consulter la page [https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr\\_CA/downloadfiles](https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/downloadfiles).

**RÉCLAMATIONS :** Pour faire une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, le propriétaire doit fournir à Schluter®-Systems<sup>2</sup> une lettre écrite dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué des Produits couverts par cette garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat des Produits et/ou de toutes ses composantes, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs et toutes les factures liées à l'installation d'origine, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique<sup>3</sup>. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué des Produits.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.  
Attn: Warranty Claims Dept.  
194 Pleasant Ridge Road  
Plattsburgh, NY 12901-5841

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada), Inc.  
Réclamations au titre de la garantie  
21100 chemin Ste-Marie  
Ste-Anne-de-Bellevue, (Québec) H9X 3Y8

<sup>1</sup> En cas de divergence entre différents Documents, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.

<sup>2</sup> La présente Garantie limitée ne s'applique qu'à la vente des Produits destinés à être employés aux États-Unis et au Canada. Aux fins de la présente Garantie limitée, Schluter Systems L.P. assurera l'application de la garantie aux Propriétaires des États-Unis, et Schluter Systems (Canada) Inc. aux Propriétaires du Canada.

<sup>3</sup> En cas de défaut du Propriétaire à fournir les factures liées à l'installation d'origine exigées, Schluter-Systems versera au Propriétaire une somme établie selon le coût moyen raisonnable d'une installation comparable. Si les parties ne s'entendent pas sur la somme à verser, le litige devra être porté rapidement et en première instance en arbitrage a) si réclamation aux États-Unis, dans le comté de Clinton, État de New York, conformément aux règles de l'American Arbitration Association, ou b) si réclamation au Canada, dans la province de Québec, Canada, conformément aux règles de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada; toute issue de cette procédure d'arbitrage sera définitive et exécutoire pour les parties aux présentes.

